

Paris, le 9 décembre 2010

Natixis ne dispose pas encore à ce stade de la plainte du liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BMIS »).

Néanmoins, suite au communiqué de presse diffusé par celui-ci, Natixis conteste les griefs invoqués contre elle, et entend prendre les mesures nécessaires pour se défendre et assurer la sauvegarde de ses droits.

Par ailleurs, Natixis a toujours agi de bonne foi et n'a ni bénéficié, ni participé, ni eu connaissance de la fraude commise par Bernard Madoff. Au contraire, elle s'est constituée partie civile dans la procédure pénale actuellement en cours d'instruction à Paris.

Enfin, il est rappelé qu'au 31 décembre 2009, Natixis avait provisionné 463 millions d'euros soit 100% de son exposition aux encours Madoff, nette d'assurances.

Contact presse :

Victoria Eideliman
+ 33 1 58 19 47 05